



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12503
22 décembre 1977

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 22 DECEMBRE 1977, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Après avoir pris connaissance de la lettre S/12500 qui vous a été adressée le 21 décembre 1977 par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, je ne peux que m'élever avec vigueur contre les allégations contenues dans ce document. Les indications qui y figurent ne correspondent en rien à la réalité.

Je voudrais appeler votre attention sur les récentes déclarations faites par mon gouvernement. La France ne peut se désintéresser du sort de ses ressortissants qui apportent leur concours au développement de la Mauritanie, membre respecté des Nations Unies et pays avec lequel nous entretenons des relations étroites de coopération. Devant la persistance des menaces dont sont l'objet nos compatriotes en territoire mauritanien non contesté - seule zone d'ailleurs où ceux-ci se trouvent - le devoir du Gouvernement français, comme d'ailleurs de tout gouvernement vis-à-vis de ses ressortissants à l'étranger, est d'assurer leur protection.

Compte tenu de cette situation, nos éléments aériens - en nombre d'ailleurs très limité - sont susceptibles de concourir à la sécurité de nos ressortissants en Mauritanie lorsqu'ils sont mis en danger, et uniquement à la demande du Gouvernement mauritanien. Est-il en outre besoin de préciser qu'aucun avion militaire français en dehors du territoire national n'est doté des armes que mentionne la lettre précitée?

Le conflit actuel dans la région n'est pas l'affaire de la France. Mon pays n'a pas été partie aux accords de Madrid et il a voté, je le rappelle, en faveur des deux résolutions de l'Assemblée générale 3458 A (XXX) et 3458 B (XXX) qui réaffirment le droit inaliénable à l'autodétermination des populations du Sahara occidental. Nous nous en tenons à cette position. La seule préoccupation de mon gouvernement est la sécurité de nos compatriotes, techniciens civils, employés pour la plupart par des sociétés mauritaniennes et qui n'ont rien à voir avec le conflit résultant de la dévolution de l'ancien Sahara espagnol.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jacques LEPRETTE